

UNCLDC/III/CP/1
3 July 2000

English and French ONLY

**LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

LE BURKINA FASO

**RÉSUMÉ DU PROJET DU
PROGRAMME NATIONAL D'ACTION**

GE.00-51369

LE BURKINA FASO

I. SITUATION DES ANNEES 90

1. Données Générales

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé et pauvre dont le revenu par habitant est inférieur à 300\$ US. Son climat est caractérisé par la faiblesse et l'irrégularité des pluies et son économie s'appuie sur le secteur agricole, qui occupe 85% de la population active et fournit un potentiel à l'exportation du coton et des produits d'élevage. Le secteur secondaire est embryonnaire et concentré dans les 5 principaux centres urbains. L'enclavement du pays et la faiblesse de son marché intérieur sont défavorables à la diversification des secteurs productifs et à l'intensification des échanges. Les finances publiques et la balance des paiements sont demeurées structurellement déficitaires malgré les efforts consentis à travers la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel à partir de 1991 et la dévaluation du franc CFA en 1994. Les contraintes financières se posent avec acuité en raison notamment de la faiblesse des revenus et de l'épargne nationale, exposant le développement économique à des difficultés de financement. La charge de la dette demeure élevée pour une économie qui reste très sensible aux chocs extérieurs et dont la base des exportations est très étroite. A cela s'ajoute le sous-emploi, la lente progression des indicateurs sociaux et par conséquent la persistance de la pauvreté.

2. Situation pendant les années 90

Dans le cadre du PAS, l'objectif était de réaliser un taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 5 % en moyenne de 1991 à 1998 permettant ainsi une progression du revenu par habitant supérieur à 2 %.

L'amélioration du revenu par tête entre 1980 et 1993 a été suivie par une amélioration sensible du taux d'investissement de 20 % à 26 % du PIB entre 1990 et 1997 et les efforts d'assainissement des finances publiques ont permis d'améliorer le solde primaire de -1,9 % à 1,7 % du PIB. L'amélioration globale des résultats économiques a été due à une combinaison de facteurs, dont une plus grande stabilité macro-économique du fait de politiques budgétaires et monétaires prudentes. Par ailleurs des efforts ont été déployés dans différents domaines tels les secteurs sociaux pour lesquels l'Etat a consacré 25 à 30 % de ses ressources, l'élaboration de textes de loi réorganisant la situation agraire et foncière, le développement de l'intermédiation financière, encourageant l'accès des pauvres au capital productif, et aux services financiers.

Cependant en dépit des efforts fournis, les performances macro-économiques n'ont pas été suffisantes pour améliorer de façon significative les conditions de vie de la grande majorité des ménages. La pauvreté persiste et ceci s'explique par les obstacles existants : (i) la faible capacité de l'Etat à élaborer des politiques et stratégies de développement efficaces, (ii) le faible degré de libéralisation interne et d'ouverture. En effet depuis la dévaluation le taux d'exportation est demeuré des plus faibles de la région (12 % du PIB en moyenne entre 1990 et 1997) ce qui engendre un déséquilibre structurel important de la balance commerciale (-9,3 % et -12,3 % du PIB respectivement en 1992 et 1997) et du compte courant (-6,2 % à -10,2 % du PIB) pendant la même période, (iii) Le faible degré de participation du secteur privé dans la structure productive

formelle ;(iv) la faible productivité des facteurs de production, (v)des coûts élevés des services (vi)les problèmes sociaux (niveau d'éducation, de santé, accès à l'eau potable ect..)

3. Facteurs déterminants dans le développement du pays durant les années 90

Les facteurs favorables :

Après des périodes d'incertitude, jalonnées par de nombreux conflits sociaux, le Burkina Faso s'est engagé dans la voie de la démocratisation en se dotant de nouvelles institutions démocratiques. Cette mutation constitue un atout appréciable pour la relance des activités économique et favorise la promotion de la bonne gouvernance. Par ailleurs dans le cadre du Plan d'Ajustement structurel, l'Etat s'est engagé à libéraliser l'économie, à restructurer le secteur des entreprises publiques, à assainir les opérations financières et apporter un certain nombre de réformes du cadre réglementaire (code du travail ;code des investissements etc.).Aussi, dans le domaine de l'environnement, le Burkina Faso a adopté un plan d'action visant notamment la lutte contre la désertification et de conservation de l'environnement.

Les facteurs de blocage :

La faible capacité de production du Burkina Faso tient à des contraintes structurelles pesant sur l'offre, notamment :

- la faiblesse des ressources humaines et leur insuffisante mise en valeur, provoquant une pénurie de compétences techniques, commerciales et autres ;
- l'infrastructure économique est de faible capacité et particulièrement onéreuse, ce qui restreint les possibilités de spécialisation et d'augmentation de la productivité ;
- les carences des unités de production dues à la faiblesse des capacités technologiques ;
- la capacité de financement propre est très limitée, le taux d'épargne est faible, ce qui a rendu le pays très dépendant de l'aide publique au développement

A ces contraintes s'ajoutent les facteurs exogènes défavorables tels que les mauvaises conditions climatiques, les afflux de réfugiés des pays voisins, ainsi que les facteurs liés aux conditions sociales telles le problème de l'analphabétisme, le niveau d'éducation et de santé et particulièrement la condition des femmes qui se caractérise par la difficulté d'accès à l'éducation et une faible participation à la vie économique et publique.

Spécificité des secteurs économiques

L'analyse de la contribution des différents secteurs à la croissance au courant de la dernière décennie confirme qu'il n'y a pas diversification structurelle et que le secteur agricole reste la principale source de croissance, a contribué à 37% du PIB en 1998. Les principales activités du secteur secondaire se déroulent dans l'industrie extractive, l'industrie manufacturière et l'industrie du bâtiment. L'activité économique est donc fortement tributaire du secteur agricole, qui est lui-même vulnérable à des chocs exogènes et imprévisibles qu'il s'agisse de conditions climatiques, de fluctuations de prix des exportations ou les contraintes internes. En effet le secteur est exposé aux problèmes de dégradation des ressources naturelles, l'insuffisance de la maîtrise de l'eau et le faible niveau d'intensification des exploitations. Quant au secteur des exportations, initialement le pays détenait le marché des légumes en Europe et celui du bétail pour les pays voisins côtiers. Avec l'absence d'une politique commerciale agressive, excepté les

débouchés traditionnels comme le coton, ceux du bétail, des fruits et des légumes sont en voie d'être récupérés par d'autres pays.

Financement du développement, dette extérieure et investissement direct étranger :

Le manque de fonds pour renforcer les capacités de production du Burkina Faso est un des principaux obstacles au développement. La mobilisation interne de ressources grâce à l'épargne intérieure et à l'excédent d'exportation demeure un objectif difficile à atteindre malgré les progrès réalisés au niveau des réformes visant à donner de meilleures conditions à la reprise de la production pour l'exportation. L'aide publique au développement (APD) finance 85% des dépenses d'investissement public. Ceci montre la forte dépendance du pays à l'assistance externe. Cependant, se pose la question de son impact et de son efficacité. Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer les limites de l'efficacité de l'APD ; à savoir : (i) la faible capacité de gestion opérationnelle du développement, (ii) l'analphabétisme et l'insuffisance de formation (iii) l'absence de surveillance stratégique, (iv) la faiblesse de l'aide publique au développement, (v) la persistance de l'approche projets et le jeu des influences des bailleurs de fonds.

Quant à l'investissement privé, il reste limité tout en connaissant une diversification dans les domaines d'affectation. En effet, le transport a absorbé en 1996 17% de l'aide au titre des projets d'investissement, le secteur du développement social a occupé la deuxième place en attirant 14% des dépenses d'investissement et le développement régional est en troisième position avec 11,8% des dépenses d'investissement, enfin les ressources humaines ont attiré 10%.

La dette publique extérieure du Burkina Faso (y compris les arriérés) a sensiblement progressé au cours des huit dernières années.

Le service de la dette est passé de 25,4 % des exportations en 1994 à 15,8 % en 1996 (soit 26 % des ressources budgétaires) du fait du rééchelonnement de juin 1996.

En septembre 1997, le Burkina Faso a été déclaré éligible à la nouvelle initiative d'allègement de la dette pour les Pays Pauvres Lourdemment Endettés.

II. LE PROGRAMME D'ACTION : 2001- 2010

Objectifs de développement et priorités nationales : Sept grandes orientations sont retenues : (i) créer les conditions d'accès de chaque burkinabé à la sécurité humaine (ii) accélérer le développement du potentiel productif tout en préservant l'environnement, (iii) renforcer les actions visant à réduire la pauvreté et le déficit social, (iv) maintenir la stabilité macro-économique et consolider les gains de compétitivité, (v) moderniser l'administration publique en mettant l'accent sur son efficacité, (vi) renforcer le processus de décentralisation, (vii) consolider le processus d'intégration économique.

Programmes de développement :

1. Programme d'accélération de la croissance:

L'objectif de croissance retenu pour la période 2000-2004 : 7 à 8%, ce qui pourrait faire doubler le revenu par tête dans moins de 15 ans. Les réformes envisagées concerneront tous les secteurs.

Mesures et activités à entreprendre :

- Créer un environnement favorable à l'investissement :
- Maintenir un cadre macro-économique stable :
- Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts de facteurs :

Réformes envisagées : (i) la libération des marchés ; (ii) la réduction du coût unitaire du travail en révisant le salaire minimum et en réduisant les charges sociales qui pèsent sur les entreprises du secteur moderne ; (iii) la privatisation des structures existantes afin de faciliter la pénétration d'opérateurs nouveaux et l'injection ressources et de technologies nouvelles sur divers segments du marché et (iv) la création ou le renforcement d'une capacité de régulation par l'état des marchés pour les services de nature publique,(v) développer la formation professionnelle.

Appuyer les secteurs productifs

a) Le secteur agricole : compte tenu de son importance :

- (i) favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural
- (ii) moderniser les exploitations agricoles et d'élevage
- (iii) favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leur rôle
- (iv) assurer une gestion durable des ressources naturelles
- (v) accroître la sécurité alimentaire
- (vi) améliorer sensiblement le statut économique de la femme rurale
- (vii) redéfinir le rôle de l'état et favoriser l'initiative privée dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage.

b) Le secteur industriel :

- (i) Créer un climat beaucoup plus propice aux PME grâce à : (a) la réforme des monopoles d'Etat dans les secteurs de l'électricité, des hydrocarbures, de l'eau et des télécommunications ; (b) la simplification des formalités de création d'entreprises et de réalisation des investissements ; définir le statut et le parcours de l'investisseur ; (c) la révision de la fiscalité pour encourager l'essor des PME.
- (ii) Exploiter les opportunités de conquêtes de nouveaux marchés extérieurs :
- (iii) Améliorer l'efficacité des programmes d'appui au secteur privé
- (iii) Lutter contre la fraude, la concurrence déloyale et la corruption par le renforcement des mécanismes juridiques appropriés et en association avec la société civile et le secteur privé ;
- (iv) renforcer le cadre judiciaire des affaires par la création et le renforcement de tribunaux de commerce.

c) Le secteur du tourisme : à promouvoir

2. Programme d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base :

L'Education :

- (i) accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation primaire, de 40 % à 70 %, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural et améliorer sa qualité et son efficacité ;
- (ii) offrir une alphabétisation de qualité aux adultes (en particulier pour les femmes et les habitants des zones défavorisées) et faire passer le taux d'alphabétisation de 22 % à 40 % , avec des programmes d'alphabétisation adaptés, notamment en faveur des zones déshéritées.
- (iii) offrir à 300.000 enfants de la classe d'âge 3-6 ans une éducation centrée sur le développement de la petite enfance, à 165.000 jeunes de la classe d'âge 9-15 ans non scolarisés ou déscolarisés une éducation bilingue de quatre ans et une formation pré professionnelle, à coûts récurrents réduits ;
- (iv) améliorer la qualité des apprentissages et d'enseignement et réduire ainsi les gaspillages dus aux niveaux élevés de redoublement et d'abandon ;
- (v) renforcer la capacité de gestion des écoles, des inspections et des régions
- (vi) améliorer le niveau de l'éducation dans le secondaire et le supérieur.

La santé : Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- améliorer la couverture santé en décentralisant la provision et la gestion des services au niveau des districts de santé;
- améliorer la qualité des services de santé
- assurer la disponibilité des médicaments essentiels.
- Renforcement du programme de lutte contre le Sida
- Maîtrise de la croissance démographique

Les mesures sont : (i) une politique de soins de santé primaire qui met l'accent sur la prévention ; (ii) un système de cofinancement des soins entre les pouvoirs publics et les communautés locales, (iii) une véritable décentralisation des formations sanitaires permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales, (iv) un système d'encouragement du secteur privé à créer des formations sanitaires et des pharmacies.

La mise en œuvre de ces principes stratégiques doit concourir à l'attente des objectifs qui sont : (i) de réduire les taux de mortalité générale et infantile notamment par une intensification des soins de santé en faveur de la mère et de l'enfant et par la formation en planning familial, (ii) d'augmenter le taux de couverture vaccinale contre les principales maladies (diphtérie, tétanos, rougeole, méningite...) par le renforcement du programme élargi de vaccination. (iii) de réduire l'étendue des maladies parasitaires, (iv) de réduire la malnutrition particulièrement chez les enfants de moins de 5 ans par des apports caloriques et des compléments en micro-instruments, (iv) de diminuer le rayon d'accès aux centres de santé et de promotion sociale, (vi) de doter les formations sanitaires de base en médicaments essentiels et génériques.

3. L'accès à l'eau potable

4. Programme de la promotion de la bonne gouvernance :

- mise en place d'un plan national de bonne gouvernance et une stratégie de la réforme du système judiciaire

- réforme de l'administration
 - installer un processus de décentralisation
 - développement de l'information économique et sociale
5. Lutter contre la pauvreté : La pauvreté est essentiellement rurale, donc les mesures prévues sont :
- i) la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole
 - ii) l'intensification et la modernisation de l'activité agricole
 - iii) l'augmentation et la diversification des revenus des eaux
 - iv) l'amélioration du désenclavement

Les activités :

- réhabilitation des ouvrages de mobilisation des eaux de surfaces dégradées
- aménagement de périmètres irriguées
- mener une stratégie d'information, de formation et de communication ;
- vulgarisation agricole et accès aux équipements et intrants agricoles ;
- amélioration de l'accès au crédit ;
- promotion des activités génératrices de revenu et d'auto emploi

Choix des projets et programmes prioritaires *: Le choix tient compte de la situation de pauvreté du pays. Ainsi les choix prioritaires du Burkina Faso sont les suivants :

- Les projets et programmes d'accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable)
- Les projets et programmes d'élargissement des opportunités pour les pauvres notamment dans le domaine de l'agriculture (Hydraulique agricole ; agriculture ; élevage ; pistes rurales ; culture).

*(le rapport présente un budget prévisionnel et les estimations chiffrées du coût global des programmes de développement considérés prioritaires par le Burkina Faso).